



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 juillet 2017**

Délibération n° 2017-1992

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président George

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 07 juillet 2017

Secrétaire élu : Monsieur Alexandre Vincendet

Affiché le : lundi 24 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Kabalo), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Gandolfi), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Balas (pouvoir à M. Guillard), M. Barret (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à Mme Nachury), Blachier (pouvoir à Mme Varenne), Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Mme Burillon (pouvoir à M. Brumm), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Petit), David (pouvoir à M. Jeandin), Mme de Lavernée (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Fenech (pouvoir à Mme Sarselli), Fromain (pouvoir à M. Gascon), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Reveyrand (pouvoir à M. Devinaz), Servien (pouvoir à M. Vaganay), M. Sturla (pouvoir à M. Butin), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot, Casola, Genin, Rudigoz.

Conseil du 20 juillet 2017**Délibération n° 2017-1992**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce rapport a pour objet de soumettre au Conseil les subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance. Elles concourent à l'accompagnement des enfants et de leur famille.

I - Prévention et protection de l'enfance**1° - Actions visant à favoriser l'accès au départ en vacances des enfants et des familles les plus en difficulté****a) - Dispositif Vacances familles solidarité (VFS) :**Contexte

Le dispositif "Vacances familles solidarité" (VFS) est un dispositif partenarial entre la Métropole de Lyon et la Caisse d'allocations familiales (CAF) qui s'inscrit dans le champ du soutien à la parentalité.

Objectifs

Cette action vise à rompre l'isolement des familles les plus vulnérables et à favoriser le départ en vacances des enfants avec leurs parents.

À l'échelle des territoires, c'est aussi un outil collaboratif d'animation du lien social et familial, par l'organisation de sorties et de séjours familiaux dont les porteurs de projets sont les centres sociaux ou des associations à vocation solidaire et sociale (Secours populaire, Secours catholique, foyer Notre Dame des sans abri, etc.).

Bilan des actions réalisées au titre de 2016

Le bilan des actions menées en 2016 s'établit de la manière suivante :

Sur les 607 projets reçus, 515 ont été financés, 9 ont été refusés et 83 projets ont été annulés par les porteurs de projets.

5 217 familles, dont 30,7 % de familles monoparentales, ont bénéficié de ces actions :

- 4 799 familles sont parties dans le cadre de sorties à la journée,
- 253 familles sont parties en week-end,
- 137 familles sont parties de façon individuelle,
- 19 familles sont parties en séjour commun,
- 9 familles ont pu bénéficier d'une épargne bonifiée.

En 2016, l'enveloppe globale dédiée au financement de ce dispositif était de 346 690 €, la Métropole a participé à hauteur de 65 800 € soit 19 % du budget.

Programme d'actions pour 2017

Le nombre de projets reçus est en hausse de 2,9 % par rapport à l'an dernier et le nombre de familles concernées de 10,2 %.

Le comité de pilotage composé des représentants de la direction de la protection de l'enfance de la Métropole, du Département du Rhône, et du responsable et du correspondant CAF du dispositif Vacances familles solidarité, s'est réuni le 17 novembre 2016 et a validé la reconduite des objectifs visés.

L'enveloppe financière de la CAF reste identique à celle de 2016 soit 275 000 €. Le montant de l'action VFS est fixé en fonction de la subvention attribuée par les autres financeurs (Département du Rhône et Métropole). Le Département du Rhône est intervenu l'an dernier à hauteur de 5 890 €.

Pour 2017, le programme d'actions prévisionnel du dispositif "Vacances familles solidarité" s'élève à 346 690 €. Il est proposé une participation de la Métropole à hauteur de 61 860 €, soit 17,8 % du budget.

b) - Association départementale du tourisme rural du Rhône (ADTR) :

Contexte

Parmi les différentes actions qu'elle mène, l'Association départementale du tourisme rural du Rhône (ADTR) propose des vacances et des accueils en week-end, dans un contexte familial et rural, à des enfants de 4 à 17 ans, confiés par leurs parents ou par la personne physique ou morale qui en a la charge, y compris des enfants bénéficiaires de l'ASE de la Métropole.

Les familles accueillantes affiliées à l'ADTR le sont après vérification des conditions d'accueil matérielles, sanitaires, morales et éducatives et après examen par la commission interne de l'ADTR du projet d'accueil du candidat. Les séjours pour mineurs sont encadrés par les dispositions de l'article L 227-4 du code de l'action sociale et des familles.

Le suivi des séjours sur sites est assuré par une animatrice salariée de l'ADTR. Celle-ci est chargée de déclarer les séjours familiaux auprès de la Direction régionale et départementale jeunesse et sports et cohésion sociale (DRDJSCS), d'effectuer un contrôle annuel des lieux d'accueil, d'exercer une mission de conseil et de soutien technique auprès des familles accueillantes. Elle propose aux accueillants des formations de soutien aux fonctions d'accueil.

Les mineurs sont orientés soit par les Maisons de la Métropole (MDM), soit par les Maisons d'enfants à caractère social (MECS) avec l'accord du chef de service enfance et celui des parents. Un partenariat privilégié est instauré avec deux MECS lié à l'accueil régulier d'enfants lors des week-ends.

Le dispositif est constitué de 19 gîtes et 105 lits. La capacité d'accueil est sensiblement la même que celle de l'an dernier.

13 gîtes se situent dans les Monts du Beaujolais et 6 dans les Monts du Lyonnais.

Le coût du séjour varie d'un gîte à l'autre. Il peut aller de 120 € à 170 € pour le week-end (du vendredi soir au dimanche soir) et de 231 € à 400 € pour une semaine.

Objectifs

Le partenariat développé entre la Métropole et l'ADTR participe pleinement au dispositif de protection de l'enfance :

- il favorise le départ en week-end et en vacances de mineurs accueillis en MECS,
- il facilite l'application du droit aux congés des assistants familiaux,
- il participe au soutien des familles bénéficiaires d'un accompagnement social et/ou d'une mesure d'action éducative administrative (AEA) ou d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO).

Bilan des actions réalisées au titre de 2016

En 2016, 129 enfants bénéficiaires de la protection de l'enfance de la Métropole ont été accueillis en séjours week-end ou durant les vacances scolaires. La part de ces accueils représente 2 048 journées soit 39,96 % de l'activité globale des gîtes.

Après une baisse d'activité en 2015, l'année 2016 a vu le nombre de journées d'accueil augmenter de 3,2 %.

La prestation de l'ADTR répond au besoin d'accueil relais individualisé sur des temps de week-end et de vacances scolaires pour des enfants de la protection de l'enfance.

En 2016, le budget consacré par l'ADTR au dispositif vacances et accueil de week-end s'élevait à 17 425 €. La Métropole a participé à hauteur de 6 000 € soit 34,4 % du budget. Le dispositif est également financé par le Département du Rhône (3 750 € en 2016).

Programme d'actions pour 2017

Pour 2017, le programme prévisionnel d'actions de l'ADTR s'élève à 17 425 €. Il est proposé une participation de la Métropole à hauteur de 5 700 €, soit 32,7 % du budget.

c) - Fondation AJD - Maurice Gounon services vacances :

Contexte

La Fondation AJD - Maurice Gounon services vacances organise des séjours de vacances pendant les périodes d'hiver, de printemps et d'été à destination d'enfants âgés de 6 à 17 ans. Le partenariat avec les services sociaux territorialisés de la collectivité existe depuis 1997.

La Fondation est à l'écoute des parents et les associe pleinement aux départs des enfants. Le coût des séjours est modéré, le contenu est volontairement non consumériste. Le taux d'encadrement soutenu (1 adulte pour 3,7 enfants en moyenne) et l'expérience des animateurs permettent l'accueil d'enfants et d'adolescents fragilisés.

Objectifs

Le but est de permettre à des enfants issus de familles en situation de précarité, en difficulté sociale et éducative, de partir en vacances.

La Fondation participe aux missions de protection de l'enfance et contribue à prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés.

Bilan des actions réalisées au titre de 2016

En 2016, 10 séjours de 8 à 14 jours ont été organisés.

95 % des enfants ayant pris part à ces séjours sont domiciliés sur le territoire de la Métropole, ce qui représente 140 enfants. Cette participation est relativement stable par rapport à l'an dernier (146 enfants).

La Fondation a également organisé deux séjours parents-enfants d'une durée de 8 jours. 33 enfants âgés de 1 à 16 ans répartis sur 12 familles (dont 11 qui résident sur le territoire de la Métropole) ont participé à ces vacances. La fréquentation est en augmentation : 8 familles sont parties l'an dernier.

La Fondation accueille majoritairement des enfants issus de familles en situation de précarité : 63 % prétendent à la protection universelle maladie (PUMA et ex-CMU), 66 % bénéficient des aides aux temps libres de la CAF.

90 % des inscriptions sont réalisées par le biais de travailleurs sociaux dont 54 % de travailleurs sociaux des MDM et 17 % de l'Union départementale des associations familiales (UDAF). La Fondation vient ainsi en soutien à de nombreuses familles qui bénéficient d'une mesure d'AEA.

L'année 2016 a été marquée par plusieurs accueils d'enfants dont le comportement a été très difficile. Les échanges entre les travailleurs sociaux et la Fondation sont par conséquent à développer afin de permettre de répondre au mieux aux demandes de vacances sans compromettre le bon déroulement des séjours pour l'enfant lui-même et pour le reste du groupe.

La Fondation supporte une perte sur fonds propre d'un total de 45 869 € dont 25 869 € d'impayés des familles.

En 2016, le budget du service AJD vacances était de 230 469 € avec une participation de la Métropole à hauteur de 81 216 € soit 35,2 % du budget. L'action a également été financée par le Département du Rhône (3 600 €).

D'autre part, les familles ont participé à hauteur de 14 698 €. Les bons CAF ont couvert un montant de 19 259 €. Pour les familles les plus en difficulté, une aide leur a été attribuée par les Centres communaux d'action sociale (CCAS) pour un montant total de 21 397 €.

Programme d'actions pour 2017

Pour 2017, le programme prévisionnel d'actions du service " AJD Vacances " s'élève à 288 724 €. Il est proposé une participation de la Métropole à hauteur de 76 343 € soit 26,4 % du budget, pour l'aide au développement des séjours pour les mineurs les plus défavorisés.

d) - Actions en faveur des publics spécifiques : soutien de la Cellule des activités de la prévention spécialisée (CAPS)

Contexte

La CAPS est un dispositif de chantiers éducatifs à destination des jeunes issus des quartiers politique de la ville, en relation avec les éducateurs de prévention spécialisée, créé en 2000.

La Fondation AJD - Maurice Gounon souhaite affirmer son engagement dans l'éducation de la jeunesse, en développant des outils éducatifs modernes, attractifs et adaptés aux jeunes les plus en difficulté, notamment les jeunes confrontés à l'échec scolaire.

Les équipes de prévention spécialisée, métropolitaines et de services associatifs habilités, prennent appui sur les activités de la cellule des AJD.

Objectifs

Ces ateliers ont pour but d'aider les jeunes en difficulté à lutter contre l'échec scolaire et de favoriser l'insertion professionnelle.

Le jeune concerné est employé par l'Association intermédiaire de prévention spécialisée (AIDPS) sous contrat de droit commun (SMIC avec abattement de 10 % à 20 % selon l'âge) pour une durée de 1 à 2 semaines selon l'intention éducative.

Une équipe de professionnels entoure ces jeunes : un référent éducatif qui suit et accompagne le jeune tout au long du projet, un éducateur technique qui encadre la réalisation des travaux et une coordinatrice qui assure le suivi administratif et la relation avec les différents opérateurs.

L'atelier "Ecocycles" propose un apprentissage autour du recyclage des vieux vélos (partenariat avec la Poste et la société Foodora qui livre des repas) à 54 jeunes de 16 à 17 ans, dont 7 jeunes positionnés par les éducateurs de la Métropole, sans qualification et sortis du système scolaire, avec une évaluation en fin de période par l'équipe éducative.

L'atelier "Pro-Chantier" intègre 28 jeunes de 18-21 ans, en risque de marginalisation, dans une démarche de mise au travail et d'acquisition d'un premier salaire. Ces chantiers sont réalisés sur l'agglomération lyonnaise et sont encadrés par un éducateur technique.

Durant les vacances scolaires, en journées ou demi-journées, des actions éducatives encadrées par les éducateurs de prévention et soutenues par l'équipe technique sont proposées à 26 jeunes scolaires de 14-21 ans, dans le but de renforcer la socialisation et l'apprentissage des règles de vie collective chez les jeunes et de soutenir des projets individuels. Ces actions peuvent se dérouler sur les divers secteurs dans l'atelier "Ecocycles".

Bilan des actions réalisées au titre de 2016

En 2016, la CAPS a accompagné 108 jeunes de 16 à 21 ans, sortis prématurément du système scolaire et sans qualification, à travers une expérience éducative et professionnelle au sein de l'atelier vélo "Ecocycles" et de l'atelier "Pro-Chantier" valorisant la mobilité, la citoyenneté et l'expérience de vie en groupe.

En 2016, le montant de la subvention accordée par la Métropole était de 112 440 €, soit 53 % du budget total de l'action établi à 212 140 €. A ce financement, s'ajoute celui de la Commune de Caluire et Cuire à hauteur de 3 800 €.

Programme d'actions pour 2017

Au vu de l'intérêt de ces ateliers proposant une formation concrète et durable à des jeunes en risque de rupture sociale, il est proposé, pour 2017, une contribution à ce dispositif pour un montant de 105 700 €, soit 49,8 % du budget total de 212 140 €.

2° - Subventions aux centres sociaux et aux Maisons des jeunes et de la culture (MJC) dans le domaine jeunesse et famille

Contexte

Les centres sociaux et MJC sont subventionnés au titre de la protection de l'enfance, selon des critères permettant d'évaluer leur intervention dans le champ de la prévention auprès de la jeunesse, du soutien à la fonction parentale et du développement du lien social sur le thème du « mieux vivre ensemble ».

Objectifs

La Métropole souhaite soutenir des actions spécifiques en direction des jeunes et des familles correspondant aux orientations définies, soit :

- actions de proximité sur les quartiers en direction des enfants et des jeunes,
- actions de prévention développées en faveur des enfants, des jeunes et des adolescents de 6 à 18 ans, et accompagnement de leurs projets individuels et collectifs,
- actions sportives, culturelles et de loisirs pour un public jeune, actions éducatives auprès des familles dans le cadre du soutien à la parentalité, du développement des liens parents-enfants,
- actions d'accompagnement scolaire auprès des primaires et des collégiens dans un souci particulier de lutte contre le décrochage scolaire,
- actions intergénérationnelles valorisant la mixité sociale et culturelle sur les quartiers,
- actions d'animations en direction des familles, des habitants d'un quartier dans un objectif de développement du lien social et du mieux vivre ensemble.

Le soutien financier de la Métropole s'inscrit en complément de celui des principaux financeurs que sont la CAF et les Communes. Il s'appuie sur des projets dont le contenu est directement en lien avec les compétences de la collectivité en matière de protection de l'enfance, et ce par le biais de conventions garantissant le partenariat entre la Métropole et ces structures.

Bilan des actions réalisées au titre de 2016

En 2016, la Métropole a financé 70 dossiers dont 50 dossiers de centres sociaux et 20 dossiers de MJC, pour un montant total de 1 191 120 €.

Programme d'actions pour 2017

Pour 2017, la Métropole a reçu 74 dossiers dont 50 dossiers de centres sociaux, présentant une demande stable, et 24 dossiers de MJC. Une demande financée en 2016 n'a pas été reconduite et 4 nouvelles demandes déposées en 2017 ont été traitées : 2 projets ont reçu un avis favorable pour un financement, en lien avec les territoires.

Il est proposé d'allouer une enveloppe de 1 120 280 €, intégrant une baisse de 6 % des crédits.

Centres sociaux			
Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2016 (en €)	Propositions 2017 (en €)
1 - Centre social et socio culturel Les Taillis (Bron)	actions de proximité jeunesse actions de découverte culturelle pour les enfants et les jeunes actions de soutien à la parentalité actions de lutte contre le décrochage scolaire	37 600	35 340
2 - Centre social Gérard Philippe (Bron)	actions d'animation de proximité pour les enfants actions de prévention pour les jeunes projets intergénérationnels et mixité sociale	18 500	17 390
3 - Associations des centres sociaux de Caluire et Cuire	animations de quartiers en direction des jeunes et des familles accompagnement à la scolarité des enfants et jeunes ateliers intergénérationnels	22 000	20 680
4 - Centre social de la Berthaudière (Décines Charpieu)	actions de loisirs et éducatives auprès des enfants, des jeunes et des familles actions de soutien à la parentalité	21 000	19 740
5 - Association de gestion des centres sociaux Dolto la Soie-Montaberlet (Décines Charpieu)	accueil et accompagnement des enfants et des jeunes actions de soutien à la parentalité	16 500	15 510
6 - Centre social le Kiosque et l'Arche (Ecully)	animation et accueil de loisirs en direction des enfants et des jeunes, accompagnement des projets adolescents actions de soutien à la parentalité	36 000	33 840
7 - Centre social Michel Pache (Francheville)	accueil de loisirs pour les enfants et les adolescents soutien de projets individuels ou collectifs des jeunes actions de soutien à la parentalité	22 500	21 150
8 - Centres sociaux de Givors	action de prévention et de loisirs pour les enfants et les jeunes actions de soutien à la parentalité	47 600	44 740
9 - Centre social et culturel de Grigny	actions d'animation en direction des enfants, des jeunes et des familles, accompagnement de projets	10 500	9 870
10 - Maison de la Tour animation culture loisirs (Irigny)	actions jeunesse : offre de loisirs culturels, artistiques et sportifs en direction des jeunes action de soutien à la parentalité	10 450	9 820
11 - Centres sociaux et culturels de La Mulatière	accueil de loisirs pour les enfants, les jeunes et les familles actions d'animation et de prévention jeunes actions de soutien à la parentalité	31 000	29 140

Centres sociaux			
Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2016 (en €)	Propositions 2017 (en €)
12 - Centre social quartier Vitalité (Lyon 1er)	actions éducatives, de loisirs et de prévention enfance et jeunesse	12 300	11 560
13 - Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse Grand'Côte (Lyon 1er)	actions d'animation et de prévention jeunesse	30 000	28 200
14 - Association de gestion du centre social Bonnefoi (Lyon 3°)	pôle accès aux droits action de soutien à la fonction parentale	1 700	1 600
15 - Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse Pernon (Lyon 4°)	actions éducatives et de loisirs pour les enfants actions de prévention jeunesse actions de soutien à la parentalité	13 500	12 690
16 - Centre social Saint Just (Lyon 5°)	actions de prévention, éducative et d'accompagnement à la fonction parentale des enfants, des jeunes et des familles	5 600	5 260
17 - Centre socio-culturel du Point du Jour (Lyon 5°)	actions de prévention jeunes actions de soutien à la parentalité	17 500	16 450
18 - Centre social et socioculturel de Gerland (Lyon 7°)	accueil de loisirs et animation de proximité pour les enfants et les adolescents ; accompagnement à la scolarité ; soutien à la parentalité	30 080	28 280
19 - Centre social Mermoz (Lyon 8°)	actions socio-éducatives et de loisirs pour les jeunes action de prévention jeunesse soutien à la parentalité	17 900	16 830
20 - Association de gestion des centres sociaux des Etats-Unis Langlet Santy (Lyon 8°)	actions éducatives, sociales et culturelles en direction des enfants et des jeunes actions de soutien à la parentalité accompagnement et développement de la vie locale	13 500	12 690
21 - Association pour la gestion du centre social Laënnec (Lyon 8°)	actions d'accueil, d'animation actions de prévention précoce actions de soutien à la parentalité	1 800	1 690
22 - Centre social de Champvert (Lyon 9°)	actions de proximité en direction des enfants et des jeunes actions de soutien à la parentalité	35 000	32 900
23 - Association pour la gestion du centre social de Saint Rambert (Lyon 9°)	actions de loisirs et éducatives pour les enfants et les jeunes actions de soutien à la parentalité	14 900	14 000
24 - Centre social La Sauvegarde (Lyon 9°)	actions éducatives et de loisirs en direction des enfants et des jeunes actions de prévention pour les jeunes actions de soutien à la parentalité	12 900	12 130
25 - Association de gestion du centre social et culturel Pierrette Augier (Lyon 9°)	accueil de loisirs pour les enfants et animation de proximité pour les jeunes actions de soutien à la parentalité	18 000	16 920

Centres sociaux			
Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2016 (en €)	Propositions 2017 (en €)
26 - Centre social Duchère Plateau (Lyon 9°)	actions de prévention auprès des jeunes actions de soutien à la parentalité actions intergénérationnelles	39 600	37 220
27 - Association des centres sociaux et culturels de Meyzieu (centres René Cassin, Fora Tristan et Jean Rostand) (Meyzieu)	actions d'animation de proximité et de prévention auprès des enfants, des jeunes et des familles actions de soutien à la parentalité	27 700	26 040
28 - Association des centres sociaux d'Oullins	action de prévention enfance jeunesse auprès des comportements à risques actions culturelles et de loisirs auprès des jeunes et des familles actions de soutien à la parentalité actions intergénérationnelles et inter-quartiers autour du vivre ensemble	55 000	51 700
29 - Centre social Graine de Vie (Pierre Bénite)	actions autour de la santé et de l'éducation des enfants et des jeunes via la mise en place de réseau et soutien actions éducatives et culturelles auprès des jeunes	7 500	7 050
30 - Association des centres sociaux de Rillieux la Pape	animation socio-éducative auprès des enfants actions de développement social et d'animation auprès des habitants	35 000	32 900
31 - Centre social culturel Arc-en-Ciel (Saint Fons)	actions d'animation pour les enfants espace accueil et accompagnement des adolescents actions de soutien à la parentalité	12 300	11 560
32 - Centres sociaux Fidésiens (centres sociaux de la Gravière et du Neyrard) (Sainte Foy lès Lyon)	animation de proximité pour l'espace jeunes activités culturelles, éducatives et de loisirs pour les jeunes action de soutien à la parentalité	1 700	1 600
33 - Centre social et culturel des Barolles (Saint Genis Laval)	actions péri et extra scolaires pour les enfants et les jeunes, lieu d'accueil pour les parents et les enfants actions de soutien à la parentalité développement du lien social entre les habitants	10 000	9 400
34 - Centre social Louis Braille (Saint Priest)	actions de proximité et de prévention auprès des enfants, des jeunes et des familles lieu ressources pour l'accompagnement des familles	20 200	18 990
35 - Centre socio culturel l'Olivier (Saint Priest)	animations de loisirs et éducatives pour les enfants et les jeunes soutien et accompagnement des familles	17 000	15 980
36 - Association de gestion du centre socio culturel la Carnière (Saint Priest)	actions culturelles et de loisirs en direction des jeunes et des familles lien social et intergénérationnel actions de soutien à la parentalité	9 800	9 210

Centres sociaux			
Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2016 (en €)	Propositions 2017 (en €)
37 - Centre social de L'Orangerie (Tassin la Demi Lune)	actions de prévention en direction des enfants et des familles les plus fragilisées	7 500	7 050
38 - Centre social et culturel Jean et Joséphine Peyri (Vaulx en Velin)	accompagnement social des jeunes et familles en précarité dans un territoire en mutation	28 000	26 320
39 - Centre social du Grand Vire (Vaulx en Velin)	accueil de loisirs et périscolaires auprès des enfants et des jeunes animation jeunesse accompagnement à la scolarité	28 800	27 070
40 - Centre social Georges Levy (Vaulx en Velin)	accompagnement social des jeunes vers l'autonomie et le mieux vivre ensemble actions de soutien à la parentalité	47 000	44 180
41 - Association pour la gestion des centres sociaux des Minguettes (Vénissieux)	actions sportives, éducatives et de loisirs auprès des enfants actions d'animation et de prévention pour les jeunes accompagnement des familles à la parentalité	44 000	41 360
42 - Association pour la gestion du centre social Moulin à Vent (Vénissieux)	accueil éducatif pour les enfants accompagnement de parents dans l'éducation de leurs enfants implication des habitants dans la vie locale	15 900	14 940
43 - Centre social de Parilly (Vénissieux)	implication des habitants à la vie locale actions d'animation autour de la parentalité en direction des enfants et des familles	15 200	14 290
44 - Centre social familial de la Ferrandière (Villeurbanne Sud)	actions de prévention jeunesse actions de soutien à la parentalité.	17 000	15 980
45 - Association de gestion du centre social des Buers (Villeurbanne)	actions d'animation et de prévention actions de soutien à la parentalité implication des habitants dans l'animation locale	35 000	32 900
46 - Maison sociale Cyprien les Broses (Villeurbanne)	actions de prévention et de loisirs enfants et jeunes actions de soutien à la parentalité	26 000	24 440
47 - Centre d'animation Saint Jean (Villeurbanne)	actions d'animation pour les enfants et les jeunes actions de soutien à la parentalité	43 000	40 420
48 - Centre social et culturel Charpenne-Tonkin (Villeurbanne)	actions éducatives et de prévention pour les jeunes accueil et accompagnement des jeunes en lien avec les parents	9 000	8 460
49 - Association pour la gestion du centre social de Cusset (Villeurbanne)	actions pédagogiques et de prévention des adolescents actions de soutien à la parentalité soutien des initiatives des habitants	7 500	7 050

Centres sociaux			
Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2016 (en €)	Propositions 2017 (en €)
50 - Maison de quartier des Brosses-Commune de Villeurbanne	soutien aux temps libre des jeunes accompagnement scolaire et soutien à la fonction parentale	7 590	7 130
Totaux		1 065 620	1 001 660

Maisons des jeunes et de la culture (MJC)			
Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2016 (en €)	Propositions 2017 (en €)
1 - MJC de Fontaines Saint Martin	accueil culturel et de loisirs action de prévention jeunesse	900	850
2 - MJC de Givors	actions de prévention en direction des jeunes en lien avec le soutien à la parentalité	3 000	2 900
3- MJC de Charly	développement du lien social et de la citoyenneté ; dynamique locale avec les habitants	500	470
4 - MJC Presqu'île Confluence (Lyon 2°)	développement des projets "Jardigones" et du "Forum jeunes"	11 300	11 000
5 - MJC Maison pour tous salle des Rancy (Lyon 3°)	espace enfance jeunesse activités jeunesse autour de la culture et du numérique soutien à la vie de quartier et valorisation de la citoyenneté	25 500	24 000
6 - MJC Montchat (Lyon 3°)	activités de loisirs et de prévention pour les enfants et les adolescents actions de soutien à la parentalité	4 400	4 300
7 - MJC de Ménéval (Lyon 5°)	accueil et animation de loisirs pour les enfants et les jeunes dont des enfants porteurs de handicap	8 700	8 300
8 - MJC du Vieux Lyon (Lyon 5°)	accueil de loisirs en direction des enfants et adolescents temps de rencontres intergénérationnels actions autour de l'éco-citoyenneté	2 800	2 700
9 - MJC Espace jeunes 6° (Lyon 6°)	activités culturelles, sportives et de loisirs pour les enfants et les adolescents actions de soutien à la parentalité	3 700	3 500
10 - MJC Jean Macé (Lyon 7°)	action de prévention auprès des jeunes actions de soutien à la parentalité	4 500	4 300
11 - MJC Laënnec Mermoz (Lyon 8°)	animations de proximité jeunes actions de soutien à la parentalité Temps intergénérationnels	1 900	1 800
12 - MJC Lyon Montplaisir (Lyon 8°)	animation de proximité et accueil de loisirs pour les enfants et les jeunes accompagnement des jeunes adultes autour des projets de loisirs	10 700	10 100

Maisons des jeunes et de la culture (MJC)			
Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2016 (en €)	Propositions 2017 (en €)
13 - MJC La Duchère (Lyon 9°)	actions de loisirs, éducatives et de prévention en direction des jeunes et des adolescents	2 800	2 800
14 - MJC Saint Rambert l'Île Barbe (Lyon 9°)	actions culturelles de proximité avec l'implication des jeunes valorisation de la mixité sociale sur le territoire	3 500	3 300
15 - MJC de Neuville sur Saône	actions destinées à l'accès à la culture pour les jeunes projet intergénérationnel	0	1 500
16 - MJC d'Oullins (Oullins)	accompagnement des pratiques artistiques et culturelles des jeunes et soutien des projets et des lieux artistiques	7 500	7 100
17 - MJC de Pierre Bénite (Pierre Bénite)	activités périscolaires en direction des jeunes	5 200	5 000
MJC O Totem (Rillieux la Pape)	actions Jeunesse En 2017, pas de demande déposée au titre de la protection de l'enfance. Deux demandes déposées dans le cadre de la politique de la ville	3 700	0
18 - MJC Espace Marcel Achard Sainte Foy lès Lyon	stages culturels et espace multimédia pour les jeunes	7 000	6 600
19 - MJC Jean Cocteau (Saint Priest)	parcours artistiques jeunes, parcours culturels et espace jeunesse en partenariat avec les jeunes	4 500	4 300
20 - MJC de Vaulx en Velin	activités culturelles et artistiques en vue de création actions citoyennes	12 200	12 000
21 - MJC de Villeurbanne	lieu d'accueil et de pratiques artistiques, sportives et de loisirs actions de prévention jeunesse	1 900	1 800
Totaux		126 500	118 620

II - Adoption et parrainage

Cette partie vise à proposer le renouvellement des subventions contribuant à la politique de prévention et de protection de l'enfance pour des enfants aux statuts fort différents : enfants au domicile de leurs parents, mineurs placés, enfants pupilles de l'État, jeunes majeurs.

1° - Horizon Parrainage

Contexte

Cette association favorise la création de réseaux de solidarité par la mise en place de parrainage de proximité et s'inscrit pleinement dans les actions de soutien à la parentalité.

Depuis plusieurs années, le parrainage de proximité a fait l'objet d'une attention particulière tant dans ses aspects de protection de l'enfance que de soutien à la parentalité. A travers cette action, il s'agit de permettre à un enfant ou un adolescent de bénéficier de liens privilégiés avec un parrain ou une marraine et ainsi construire une relation affective avec un tiers bénévole.

Un partenariat riche s'est développé entre le service de l'aide sociale à l'enfance (ASE), des associations de parrainage, des établissements de la protection de l'enfance (Maisons d'enfants, foyers) et des services associatifs de milieu ouvert. Il a permis de créer les conditions favorables pour le développement du parrainage : constitution d'un groupe métropolitain du parrainage, rédaction et diffusion du référentiel "parrainage de proximité et protection de l'enfance : ensemble pour aider l'enfant à grandir", réflexion sur les rapports entre institutions de la protection de l'enfance et société civile, promotion de la coéducation en protection de l'enfance, participation à la conférence organisée le 20 janvier 2017 au Musée gallo-romain de Lyon sur le thème : "parrainage et protection de l'enfance".

En 2013, l'association a été lauréate du projet lancé par la Fondation pour l'enfance et appartient au réseau France parrainage. C'est une des plus grosses associations de parrainage.

Objectifs

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole a poursuivi le travail de partenariat avec l'association Horizon Parrainage en réunissant un groupe métropolitain du parrainage et en actualisant le référentiel du parrainage de proximité.

Les objectifs poursuivis sont :

- de développer le parrainage en donnant envie de devenir parrain, par le biais notamment d'actions de communication,
- de développer le parrainage de proximité comme une alternative au placement,
- d'accompagner les parrainages de proximité sur le territoire de la Métropole (Horizon Parrainage renforce le suivi des parrainages et l'encadrement des référents bénévoles),
- de participer au travail en réseau partenarial.

Bilan des actions réalisées au titre de 2016

En 2016, l'association comptait 155 enfants parrainés dont 135 sur la Métropole. 35 enfants sont en attente d'un parrainage. L'association a organisé 9 rencontres pour les parrains, parents, filleuls (café rencontres, conférences) avec une moyenne de 76 participants par rencontre.

2 620 heures de bénévolat ont ainsi été réalisées.

La Métropole a accordé en 2016 une subvention de 35 400 €

Programme d'actions pour 2017

L'association a présenté une demande de subvention de 62 329 € pour l'année 2017.

Comme l'année précédente, il est proposé de subventionner une part fixe de 19 300 € à laquelle s'ajoute une partie variable en fonction du nombre total de parrainages actifs sur l'année 2017, sur la base de 140 parrainages à un coût unitaire de 100 €

Pour l'année 2017, le montant maximum de la participation financière de la Métropole s'élève ainsi à 33 300 €

2° - Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (ADEPAPE)

Contexte

Cette association est un lieu d'entraide sous de multiples formes et participe à l'effort d'insertion sociale des personnes accompagnées par la protection de l'enfance.

L'ADEPAPE est une association loi 1901 dont la création est prévue par la loi. Dans le Rhône, celle-ci a vu le jour en 1943.

La loi du 6 juin 1984 renforce le rôle des associations (article L 224-11 du Code de l'action sociale et des familles - CASF) soulignant la dimension d'insertion sociale de l'association. Elle ouvre l'association à l'ensemble des personnes admises ou ayant été admises dans les services de protection de l'enfance.

La loi leur attribue un rôle de représentation dans les conseils de famille des pupilles de l'État ainsi que dans les commissions d'agrément aux fins d'adoption.

Objectifs

L'ADEPAPE 69 comme 74 autres associations départementales, fait partie d'une fédération nationale reconnue d'utilité publique. Elle comprend 120 adhérents et 25 membres actifs bénévoles.

L'ADEPAPE assure les missions suivantes :

- poursuivre le travail de représentation au sein des instances de l'adoption et de la protection de l'enfance,
- les membres de l'association poursuivent la transmission de leur expérience et de leur expertise au sein du conseil de famille, des commissions d'agrément, du comité de coopération de la Maison de l'adoption,
- poursuivre les missions d'entraide et d'insertion sociale qui comprennent le travail d'accompagnement à la recherche des origines, la représentation et la défense des intérêts des usagers de la protection de l'enfance, sa mission de lieu d'accueil et d'échange, l'accompagnement des jeunes majeurs par le développement de la commission "jeunes" et une bonne articulation avec les services de la protection de l'enfance.

Bilan des actions réalisées au titre de 2016

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole a poursuivi le travail partenarial avec l'association ADEPAPE. Elle participe au conseil de famille des pupilles de l'État, aux commissions d'agrément, au comité de coopération et groupes de travail de la Maison de l'adoption. Elle a participé à la conférence organisée le 1er octobre 2016 au Musée gallo-romain de Lyon : "entre ici et là-bas : la construction identitaire de l'enfant adopté."

En 2016, l'ADEPAPE a assuré une représentation assidue dans l'ensemble des instances du domaine de l'adoption et de la protection de l'enfance.

Elle sera invitée à la commission d'examen du statut des enfants confiés qui se met en place en 2017 (loi du 14 mars 2016 sur la protection de l'enfant). Elle a également réuni sa commission "jeunes" axant son travail sur la recherche d'emploi, le logement et l'entraide.

Le montant de la subvention versée en 2016 est de 15 300 €.

Programme d'actions pour 2017

L'association a présenté une demande de 17 400 € pour l'année 2017.

Il est proposé de renouveler notre soutien à cette association en lui octroyant une subvention de 14 500 €.

3° - Enfance et famille d'adoption (EFA)

Contexte

L'association Enfance et famille d'adoption (EFA) œuvre pour l'accompagnement des candidats à l'adoption, des parents adoptifs et des personnes adoptées.

Association loi de 1901, la fédération EFA comprend au niveau national 8 000 familles adoptantes et des adoptés majeurs au sein de 92 associations départementales.

La philosophie d'EFA est que le choix d'une famille d'adoption doit se faire dans l'intérêt premier de l'enfant. Il ne s'agit pas du droit d'une famille à avoir un enfant mais du droit de tout enfant à s'épanouir dans une famille qui devienne la sienne pour la vie.

L'association regroupe 247 familles/personnes dont 75 % sur la Métropole et 15 bénévoles membres du conseil d'administration. Son activité consiste à accompagner les candidats postulants à l'adoption, les familles adoptives et les personnes adoptées.

Objectifs

L'association EFA assure les missions suivantes :

- poursuivre la co-animation des réunions d'information avec le service Adoption de la Métropole,
- poursuivre les groupes de paroles pour les postulants à l'adoption et les familles adoptives animés par des professionnels (psychologues) et des membres du conseil d'administration d'EFA,
- poursuivre l'espace rencontre parents/enfants à la Maison de l'adoption.

Bilan des actions réalisées au titre de 2016

En 2016, la Métropole a poursuivi son travail de partenariat avec l'association qui est présente au conseil de famille ainsi que dans les deux commissions d'agrément. Elle co-anime également avec le service Adoption des réunions d'information mensuelles à l'attention des candidats à l'adoption.

La Métropole a versé une subvention d'un montant de 1 900 €

Elle joue un rôle particulièrement actif au sein de la Maison de l'adoption (comité de coopération, groupes de travail, groupes de parole et organisation mensuelle d'un espace rencontre avec des parents et des enfants).

Programme d'actions pour 2017

L'association a présenté en 2017 une demande de 2 000 € pour développer l'accompagnement des postulants à l'adoption et les activités au sein de la Maison de l'adoption, actions complémentaires de celles du service Adoption de la Métropole.

Il est proposé de renouveler notre soutien à cette association en lui octroyant une subvention de 1 800 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions :

- d'un montant de 61 860 € au profit de la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour le financement du dispositif "Vacances familles solidarité",

- d'un montant de 5 700 € au profit de l'Association départementale du tourisme rural (ADTR),

- d'un montant de 76 343 € au profit de la Fondation AJD - Maurice Gounon pour le financement du dispositif "Service vacances",

- d'un montant de 105 700 € au profit de la Fondation AJD - Maurice Gounon pour le financement du dispositif "Cellule des activités de la prévention spécialisée",

- d'un montant total de 1 001 660 € au profit des Centres sociaux telles que réparties ci-dessus,

- d'un montant total de 118 620 € au profit des Maisons des jeunes et de la culture (MJC), telles que réparties ci-dessus,

- d'un montant de 33 300 € au profit de l'association Horizon Parrainage,

- d'un montant de 14 500 € au profit de l'Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (ADEPAPE),

- d'un montant de 1 800 € au profit de l'Association enfance et famille d'adoption (EFA),

b) - les conventions à passer pour l'année 2017 avec la Caisse d'allocations familiales (CAF), l'Association départementale du tourisme rural (ADTR) et la Fondation AJD Maurice Gounon, Horizon Parrainage, l'Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (ADEPAPE), Enfance et famille d'adoption (EFA), les Maisons des jeunes et de la culture (MJC) et les Centres sociaux définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - fonction 4212 - compte 6574 :

- opération n° 0P35O3032A pour la Caisse d'allocations familiales, l'Association départementale du tourisme rural (ADTR), la Fondation AJD - Maurice Gounon, Horizon Parrainage, l'Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (ADEPAPE) et Enfance et famille d'adoption,

- opération n° 0P35O3519A pour les Centres sociaux,

- opération n° 0P35O3567A pour les Maisons des jeunes et de la culture,

- opération n° 0P35O3165A pour la fondation AJD - Maurice Gounon (Cellule des activités de la prévention spécialisée).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 juillet 2017.